



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E72781

VALABLE JUSQU'AU 21/01/2024

ÉDITÉ LE 14/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2007

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 493 925 192 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2113654

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 177003012 V 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 177003012 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/12/2022

Raison sociale : GIBAULT

Sigle : GIBAULT

22 BIS, BOULEVARD CHÉREAU
77130 MONTEREAU FAUT YONNE

Téléphone : 01 64 32 55 88

Fax : 01 64 70 20 62

Portable :

Site Internet :

E-mail : cgibault@orange.fr

Responsabilité légale :

GIBAULT CHRISTOPHE DIRECTEUR

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	28/01/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/01/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	11/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/01/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	11/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.